

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-4/13

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TALLET Maud

---

OBJET : Règlement intérieur relatif aux modalités de fonctionnement du fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) en Seine-et-Marne pour 2011.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) permet d'attribuer aux jeunes seine-et-marnais en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, ou des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Son règlement intérieur est soumis à l'Assemblée départementale tous les ans.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.263-3 et L.263-4,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

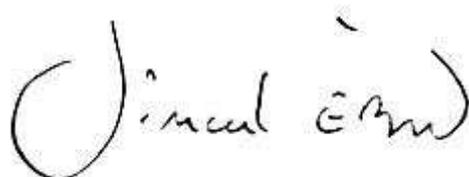
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'approuver le règlement intérieur du fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) pour l'année 2011, joint en annexe de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ